

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ *Rendre le peuple meilleur* ”

PARAISANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propriétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à **J.-B. CLOUTIER**, 148, rue St.-Olivier, Québec.

SOMMAIRE : — Conférence pédagogique. — PÉDAGOGIE : Comment améliorer le sort de l'instituteur et de l'institutrice. — Paroles encourageantes. — L'instruction primaire à la campagne. — Géographie pratique : l'Équinoxe. — PARTIE PRATIQUE : Langue française : — I, cours préparatoire, Dictée : Les consonnes — II, cours élémentaire, Dictée : Bienfait de la confession — III, cours modèle, Dictée : Aux écrivains canadiens. — Rédaction. — Instruction religieuse. — Histoire du Canada. — Instruction civique : La loi. — Exercices de mémoire. — Sciences élémentaires : Les roches. — Langue anglaise d'après la méthode naturelle : 2^e et 3^e leçon. — Arithmétique : Problèmes. — Publications reçues : — Poésies : Le Canada à l'arrivée de Cartier. — Le St.-Laurent. — Lecture en classe : La bataille de Québec. — Actes officielles. — Annonces.

Conférence pédagogique

La cent cinquième réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval aura lieu samedi, le 30 septembre courant, à l'École normale.

Voici le programme de la séance :

Enseignement du français, M. N. Lacasse.

Le certificat d'études primaires, M. C.-J. Magnan.

La discipline à l'école, M. l'abbé Ed. Lasfargues.

La question du dessin, M. C. Lefèvre.

La séance commencera à 9½ a. m. précises.

C.-J. MAGNAN.

Secrétaire de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval.

Comment améliorer le sort de l'instituteur et de l'institutrice ?

En mettant à la disposition du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique la somme relativement modique de vingt-cinq ou trente mille piastres qui serait distribuée en primes aux membres du personnel enseignant des écoles primaires. —

Les statistiques (1) relatives à l'instruction publique dans notre province constatent que le personnel enseignant des écoles primaires catholiques comprend 7,300 membres. Voici comment ce nombre est composé :

Instituteurs religieux...	700
Institutrices religieuses.	2,100
Instituteurs laïcs.....	300
Institutrices laïques.....	4,200
Religieux (2).....	2,800
Laïcs.....	4,500

Actuellement dans la province de Québec, les institutrices et les instituteurs laïcs sont donc presque le double des instituteurs et des institutrices congréganistes. Cet état de choses durera longtemps ; et, vu l'étendue

(1) Celles de 1889-90.

(2) Le personnel des collèges classiques n'est pas compris dans ce tableau.

considérable de nos paroisses canadiennes, le peu de densité de la population, tout porte à croire que l'élément laïc l'emportera toujours en nombre sur l'élément religieux. Ceci étant admis, il faut reconnaître que le professorat laïc est une nécessité chez nous. A ce titre, si nous ajoutons que c'est la profession la plus délicate et la plus difficile à exercer, il semble que rien ne devrait être épargné pour s'assurer les services de personnes compétentes et les retenir dans l'enseignement.

Cependant, à l'encontre de la justice, de la raison et du bon sens, aucune classe de la société n'est plus mal rétribuée, plus injustement traitée chez nous que celle des éducateurs.

Puisque par nécessité matérielle on est obligé d'avoir recours à l'élément laïc dans la gouverne des écoles, que ne prend-on les moyens de faire de l'enseignement une véritable carrière, de manière que ceux qui l'embrassent y passent leur vie et ne soient pas tentés de la quitter presque à chaque année pour des raisons de piastres et de centins.

Le 28 septembre 1892, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, prenant en considération la situation précaire que les contribuables font aux instituteurs et aux institutrices, adoptait à l'unanimité la motion suivante :

“ Sur proposition de M. L.-R. Masson, secondé par Mgr l'archevêque de Cyrène, la motion suivante est adoptée :

“ Afin de stimuler le zèle et, en une certaine mesure, améliorer la position des membres laïcs du corps enseignant, qu'il soit résolu :

“ 1. Qu'une gratification soit offerte aux instituteurs et aux institutrices laïcs des écoles élémentaires qui auront rempli leurs devoirs avec plus de zèle et d'intelligence, qui auront enseigné toutes les matières du programme d'études, qui se seront conformés fidèlement aux règlements des comités du

Conseil de l'Instruction publique et qui auront obtenu les meilleurs résultats, le tout sous tels règlements qui seront faits par les comités du Conseil de l'Instruction publique :

“ 2. Que le gouvernement soit prié de faire mettre une somme suffisante à cette fin, à la disposition du Conseil de l'Instruction publique.” (1)

La mise en force de cette motion améliorerait immédiatement la situation des maîtres et des maîtresses. Et, connaissant qu'une gratification de vingt-cinq, trente, quarante ou cinquante piastres sera ajoutée chaque année à leur salaire, s'ils obtiennent de l'inspecteur la note exigée, ils feront des efforts considérables, étudieront, et s'occuperont uniquement de leur école. De leur côté, les municipalités seraient engagées à imiter l'action généreuse du gouvernement.

Ce procédé fort simple aurait pour effet d'assurer la stabilité, la persévérance au sein de la famille enseignante. Et la persévérance dans la vocation que Dieu inspire à tout homme sur la terre est le gage du succès.

Il y aura un an le 28 du présent mois que la motion ci-dessus mentionnée a été adoptée par le Conseil de l'Instruction publique, cependant rien n'a encore été fait.

Espérons qu'à la prochaine session de notre Législature il se rencontrera des ministres assez généreux et assez patriotes pour prendre en main la cause de l'instituteur.

Nous prions les autorités religieuses et civiles de bien vouloir méditer ce qui suit : Nous traversons des jours gros de dangers ; les mauvais principes prennent racine partout autour de nous ; plus que jamais les catholiques ont besoin d'être instruits et éclairés. Mais l'école seule, avec la famille, peut former convenablement les chrétiens aux luttes de l'avenir. Rendons-la donc

(1) Extrait des délibérations du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique du 28 septembre 1892.

réellement efficace cette école primaire qui sera toujours l'école du plus grand nombre. C'est là, aussi, que se joue l'avenir du Canada-français. Pour développer au sein de nos fertiles campagnes des populations fidèlement attachées à la langue et aux coutumes de nos ancêtres et former des générations d'agriculteurs intelligents et pratiques, il nous faut un corps enseignant à la hauteur de sa position.

Agissons donc au plus tôt.

C.-J. MAGNAN.

Paroles encourageantes

Nous lisons ce qui suit dans *l'Impartial* de Tignish, Ile du Prince-Edouard :

" AUX INSTITUTEURS

Nous accusons réception du premier numéro de L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE pour le mois de septembre. C'est un excellent journal que nous désirerions voir dans les mains de tous nos instituteurs et institutrices français, et qui serait d'un précieux avantage en ce moment dans nos écoles où l'on est déterminé à donner plus d'attention à l'étude de la langue française trop longtemps négligée. La méthode adoptée y est excellente pour un cours élémentaire. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE paraît le premier et le 15 de chaque mois à raison d'un dollar par an."

C'est la seule note encourageante que nous ayons reçue à l'occasion de la *quinzième* année de fondation de L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, et elle nous arrive du Golfe !

Nos confrères de Québec, de Montréal, de Saint-Hyacinthe, etc., n'ont pas eu le courage de saluer d'un bon mot l'anniversaire de l'unique organe des instituteurs catholiques de Québec, comme cela se pratique ordinairement entre journalistes.

C'est encourageant !!

C.-J. M.

L'instruction primaire à la campagne

Un beau sujet de discussion pour les cercles agricoles

Je donne aujourd'hui à tous les cercles agricoles un sujet de discussion qui pourrait faire l'objet de plusieurs séances. Les cercles agricoles qui discuteront cette question pourront se vanter d'aimer le progrès et de traiter un sujet qui prime tous les autres par son importance et son actualité. Voici ce sujet de discussion : Quel serait le meilleur moyen d'avoir de bonnes écoles élémentaires à la campagne, écoles dont les fils de cultivateurs retireraient tout le profit possible.

Tout le monde s'occupe aujourd'hui de cette question d'éducation ; l'on s'agite, l'on comprend surtout que sans instruction, le cultivateur ne peut se tenir à la hauteur de sa position ; car l'agriculture a pour base la science, et s'il en ignore les premiers éléments, peut-il arriver au succès ?

J'aimerais donc que les cultivateurs donnassent leur opinion sur cette question importante et ils ne peuvent mieux le faire que dans les cercles agricoles. D'ailleurs, s'il est une classe du peuple intéressée à la chose, c'est bien le cultivateur lui-même qui paie en grande partie pour les écoles élémentaires rurales.

Sans vouloir entrer dans le vif de la question, mais seulement pour aider la discussion, je me permettrai de poser quelques questions sur le sujet ; ce sera aux intéressés, les cultivateurs, d'y répondre : Telle paroisse donne de \$1,000 à \$1,200 par année pour ses écoles élémentaires, en a-t-elle pour son argent ? La plupart des institutrices qui enseignent dans ces écoles ont de \$90 à \$100 de traitement par année, ce salaire est-il suffisant pour l'entretien d'une personne, la pension et chauffage compris ? Est-il plus avan-

tageux de payer \$20 par mois à un serviteur qui gagne \$50 par mois à son maître que de payer \$10 à un autre qui n'en gagne que \$15 et bien souvent, qui ne gagne rien du tout ? Dans un arrondissement scolaire, il y a 50 enfants en âge de fréquenter l'école, mais il n'y en a que 15 à 20 qui profitent de l'école, l'argent que l'on donne pour l'entretien de cette école, n'est-il pas à peu près perdu ? Telle maison d'école tombe en ruines, elle est insalubre, les enfants y prennent des maladies, ils ont cette école en horreur, est-ce bien le moyen de leur faire aimer l'instruction ? Telle paroisse soutient 8 à 10 écoles qui sont toutes inférieures, ne voudrait-il pas mieux n'en avoir que 4 et d'en avoir de bonnes ? etc., etc., etc.

Que l'on discute sérieusement ces questions ; qu'on les envisage sans parti pris et je suis certain qu'on en viendra à la conclusion qu'il se dépense tous les ans des milliers de piastres inutilement pour l'instruction des enfants des cultivateurs ; cependant c'est le cultivateur qui est le premier à souffrir de cet état de choses, parce que c'est lui qui paie d'abord et qu'ensuite il prive un enfant du plus grand, du plus précieux des biens qu'il puisse leur donner.—(*La Presse.*)

Géographie pratique

L'ÉQUINOXE

Ce mot *équinoxe*, d'origine latine, romaine, veut dire "égalité du jour et de la nuit" ; ce qui se produit au commencement du printemps et de l'automne. Vous savez que les jours croissent de l'hiver à l'été, pendant que les nuits décroissent à proportion ; et que l'inverse se produit de l'été à l'hiver avec une régularité parfaite.

Et vous comprenez bien qu'il doit y avoir

un moment quand les jours sont en train de croître, et un autre pendant qu'ils décroissent où le jour et la nuit se trouvent être de longueur égale, de 12 heures l'un et l'autre. Vous comprenez aussi que ce moment doit se trouver tout juste à moitié chemin entre le plus court jour d'hiver et le plus long jour d'été, d'un côté comme de l'autre.—Voilà ce qu'on appelle *l'équinoxe*.

L'équinoxe de printemps, qui règle la fête de Pâques, devait donc se trouver toujours le 21 mars, d'après le Concile de Nicée. (1)

Or, à la longue, on s'aperçut qu'il changeait de place. Au milieu du V^e siècle il arrivait le 20 mars ; à la fin du VI^e siècle il arrivait le 19 mars. Et ainsi il avançait d'un jour sur l'année peu à peu, trop lentement pour qu'une vie d'homme suffît à le constater ;...mais pourtant il avançait. Vers la fin du XVI^e siècle il avait avancé de dix jours.

Comment ?...Les astronomes l'expliquent ainsi.

La correction de Jules César suppose que le retour des astres à leur position première a lieu bien exactement après 365 jours et un quart de jour, ce quart de jour donnant un jour supplémentaire complet tous les quatre ans. Or, il s'en faut de quelques minutes qu'il en soit ainsi. Et voyez comme le Mécanicien suprême semble se jouer des difficultés et mettre dans ses œuvres une précision étrange !—Onze minutes et six secondes, puis 48 centièmes d'une seconde,—cela *en moins* du quart de jour après le 365°, voilà ce qu'il a réglé pour faire une *année vraie* ! Voilà exactement, avec une portion de minute, même une portion de seconde qui n'augmente ni ne diminue jamais, voilà le temps que dure cette révolution du ciel qui constitue l'année ! et c'est ainsi que cela marche depuis des milliers de siècle !!!

(1) L'équinoxe d'automne arrive le 21 septembre.

Onze minutes et quelques secondes : c'est peu évidemment, par rapport à toute l'année. Comment s'en apercevoir?..... Puis surtout comment compter avec cela!..... le quart du jour était déjà si embarrassant, et avait si longtemps passé inaperçu!.....

Pourtant, minutes à minutes, les heures se font; et 24 heures font un jour.—Et dans le cas présent, le jour se trouve achevé, complété, au bout de 128 ans et tout près de six mois (17½ jours ½).

Ainsi ces quelques minutes qui s'introduisent en trop dans nos comptes, ces 34 minutes ½ qu'il faudrait compter en moins à la fin de chaque année bissextile, et comment?... pour être bien d'accord avec le mouvement réel des astres, finissent par faire un jour en 128 ans ½, un jour *de trop*, un jour qu'il faudrait supprimer au bout de ce temps-là, et qui, si on ne le supprime pas, a pour effet de présenter alors l'équinoxe *un jour plus tôt* qu'il ne faudrait

Donc, dans l'année romaine corrigée par César, l'équinoxe avançait d'un jour tous les 128 ans ½.—Et voilà comment à la fin du XVI^e siècle, en 1582, il avait avancé de *dieux* jours depuis le règlement de Nicée, et arrivait le 11 mars au lieu d'arriver le 21.

Maintenant si vous faites attention que le plus long jour de l'été doit arriver juste trois mois après l'équinoxe, vous verrez bientôt comment, en l'an 1582, le 11 juin, jour de Saint-Barnabé, se trouva être vraiment le plus long jour de l'été.

(L'Education catholique.)

PARTIE PRATIQUE

LANGUE FRANÇAISE

I

COURS PRÉPARATOIRE

DICTÉE

Les consonnes

b c d f g h j k l n n p q r s t v x z

INDIQUER LES CONSONNES : *pape, mère, robe, carafe, pâte, lyre, ditte, gaze, hiver, jade, kilo, pigère, sèche, vérité, maxime.*

Dieter les mots qui précèdent après les avoir écrits au tableau noir et fait lire aux élèves; en corriger les fautes orthographiques, puis expliquer le sens des mots.

EX : *Pape*—c'est le représentant de Jésus-Christ sur la terre, le chef de l'Église catholique, apostolique et romaine.

MÈRE.—l'auteur de nos jours, celle que l'on appelle *maman* et qui entoure les petits enfants de tant de tendresse et de soins.

CARAFE.—sorte de bouteille en verre blanc ou en cristal.

Comme devoir à la maison, donner aux élèves à trouver cinq mots contenant une consonne, cinq mots contenant deux consonnes, etc. La même chose pour les voyelles (1).

II

DICTÉE

COURS ÉLÉMENTAIRE

Bienfait de la confession

Ce matin, la *chapelle* était occupée, ce qui m'a fait plaisir. J'aime de n'être pas pressée et d'avoir le temps, avant d'entrer là, de faire

(1) Bien remarquer que ce genre de devoir s'adresse aux enfants de 6 à 8 ans. L'enseignement de l'orthographe et de la rédaction doit commencer dès la première journée d'école. Voir plus loin les exercices de rédaction au *Cours préparatoire*.

la revue de toute mon âme devant Dieu. C'est long souvent, parce que mes pensées se trouvent dispersées comme des feuilles. A dix heures, j'étais à genoux, écoutant la plus belle morale du monde, et je suis sortie, me semblant que je valais mieux. C'est l'effet de tout fardeau déchargé de nous laisser plus légers, et quand l'âme a déposé celui de ses fautes aux pieds de Dieu, il lui semble qu'elle a des ailes. J'admire comme la confession est admirable.

EUG. DE GRÉVIN.

QUESTIONS GRAMMATICALES ET ETYMOLOGIQUES. — *Qu'appelle-t-on chapelle ?* Une petite église où il n'y a ordinairement qu'un autel. — *Que désigne encore ce mot ?* Chacune des enceintes ménagées dans une grande église pour y renfermer un autel ou un tombeau, sous l'invocation de quelque saint : *chapelle de la Vierge, de Saint-Joseph*. Il sert aussi à désigner le lieu où se célèbre l'office divin, dans une grande maison, un hospice, un collège, un château, etc. — *Ne dit-on pas quelquefois : CHAPELLE ARDENTE ?* Oui, pour désigner l'appareil funèbre qui environne le cercueil ou sa représentation, soit dans une église, soit dans une chapelle, soit dans un appartement, avec bon nombre de cierges allumés.

—

III

DICTÉE

COURS MODÈLE

Aux écrivains canadiens

Qu'importe que les œuvres des auteurs canadiens soient destinées à ne pas franchir l'Atlantique ? Ne sommes-nous pas un million de Français oubliés par la mère-patrie sur les bords du Saint-Laurent ? N'est-ce pas assez pour encourager tous ceux qui tiennent une plume, que de savoir que ce petit peuple grandira et qu'il gardera toujours le nom et la mémoire de ceux qui l'auront aidé à conserver intact le plus précieux de tous les trésors : la langue de ses aïeux ?

Quand le père de famille, après les fatigues de la journée, raconte à ses nombreux enfants

les aventures et les accidents de sa longue vie, pourvu que ceux qui l'entourent s'amuse et s'instruisent en écoutant ses récits, il ne s'inquiète pas si le riche propriétaire du manoir voisin connaîtra ou ne connaîtra pas les douces et naïves histoires qui font le charme de son foyer. Ses enfants sont heureux de l'entendre, c'est tout ce qu'il demande.

Il doit en être ainsi de l'écrivain canadien. Renonçant sans regret aux beaux rêves d'une gloire retentissante, il doit se regarder comme amplement récompensé de ses travaux s'il peut instruire et charmer ses compatriotes, s'il peut contribuer à la conservation, sur la jeune terre d'Amérique, de la vieille nationalité française.

(Fragment d'une lettre à l'abbé H.-R. Casgrain,
29 janvier 1867.)

OCTAVE CRÉMAZIE.

(Œuvres complètes de Octave Crémazie.)

EXPLICATIONS DE MOTS : *Mère-patrie* : pays qui a fondé une colonie. — *Ceux qui tiennent une plume* : les littérateurs, les écrivains ; on dirait de même : *ceux qui tiennent une épée*, pour désigner les militaires. — *Intact* : qui n'a pas été touché, sans souillure, sans tache. — *Tact* : sens du toucher ; *au figuré* : bon jugement, avoir du tact, (prononcer le *t* final.) — *Manoir* : (du latin *manere*, rester,) habitation un peu importante entourée de terres ; souvent employé pour *château* : manoir seigneurial. — *S'instruisent* : verbe *in. truire* (du latin *instruere*, construire) réunir dans l'intelligence toutes les parties de la science pour en former l'édifice de l'*instruction*. La racine de mot est la même que celle de *construire*, *détruire*. — *Instruire un procès* : rassembler toutes les pièces qui pourront servir à faire la preuve avant le jugement. — *Contribuer* : apporter son *tribut*, sa part d'action, dans une affaire ou une entreprise. — *Contribution, contribuable*.

EXERCICES : *Qu'importe que les œuvres...* : sujet de *importe* ! tout le membre de phrase qui suit ce mot ; compl. dir. ? *qu'* (quoi). Tourner ainsi *que les œuvres... pas franchir l'Atlantique* importe quoi ? — *tiennent* : verbe *tenir* (irrég.) Je tiens, nous tenons, ils tiennent. Je tenais... je tins... je tiendrai... je tiendrais ... tiens ... tenons tenez ... que je tiens, que nous tenions... que je tinsse, qu'il

tint, que nous tinssions. Tenant, tenu tenue. — *L'auront aîlé* : justifier l'orthographe du participe : compl. dir. *P* mis pour *petit peuple*, masc. sing. — *Aïeux* pluriel de *aïeul* qui fait aussi *aïeuls, aïeules*. *Aïeule* signifie les ancêtres en général; *aïeuls*, le grand-père maternel et le grand-père paternel; *aïeules*, les deux grand-mères. — *Il ne s'inquiète pas* : pourquoi au singulier ? le suj. *il* représente le *père de famille* en tête de la phrase. — *Vieille* : fém. de *vieux*, autrefois *vieil*; on dit encore *vieil* devant une voyelle ou une *h* muette, un vieil habit, un vieil encrier... Ne pas confondre avec *veille*, vigile; *vielle*, instrument de musique.

RÉDACTION

I

COURS PRÉPARATOIRE

Elocution.—L'élève achèvera les énumérations suivantes :

On peut écrire avec un crayon..., une plume, du charbon, de la craie. — Sur la façade d'une maison on aperçoit des portes..., des fenêtres, des volets, des moulures. — Les principaux outils d'un charron sont... — Avec le papier on fait... — Les oiseaux dont la couleur est noire sont... *le corbeau, le merle, le sansonnet.*

II

COURS ÉLÉMENTAIRE

L'aération de la maison

CANEVAS. — *Aération de la maison.* — Votre mère aère-t-elle souvent la maison ? Comment et quand se fait cette aération ? La croyez-vous nécessaire ? Pourquoi ? Montrez quels seraient les résultats d'une aération insuffisante pour les membres de la famille, pour la maison, les meubles, les vêtements, les plantes.

DÉVELOPPEMENT

Tous les matins, dès que nous sommes levés, le premier soin de ma mère est d'ouvrir complètement nos fenêtres, afin de laisser entrer à flots l'air dans notre maison.

A différentes reprises encore, dans la journée et notamment dans l'après-midi, nous laissons ouvertes les fenêtres de nos chambres. C'est là une précaution bien nécessaire.

En effet, le matin, l'air des appartements est chargé de l'acide carbonique que nos poumons ont dégagé pendant la nuit; il est encore vicié par la vapeur d'eau que nous exhalons, et qui renferme souvent des miasmes malsains. C'est pourquoi il est nécessaire de le remplacer chaque jour par l'air frais et vivifiant de l'extérieur.

Une chambre dont nous ne changerions jamais l'air deviendrait bientôt inhabitable. Nous n'y trouverions plus l'oxygène nécessaire à notre respiration; la poussière s'accumulerait sur les meubles, les tentures et les vêtements; enfin l'humidité qui se dégagerait des murailles donnerait naissance à des germes très nuisibles à la santé. Les plantes ne sauraient, elles non plus, vivre dans une atmosphère non renouvelée, puisque, comme les animaux, elles ont besoin d'oxygène pour respirer.

C'est pour toutes ces raisons que l'aération des habitations est absolument indispensable.

JEANNETTE.

III

COURS MODÈLE

A la suite d'une indisposition qu'a eue son père, un enfant est empêché d'aller à l'école. Il écrit à son maître pour le prier d'excuser son absence, et lui en faire connaître les raisons. Faire cette lettre.

Développement

Monsieur et cher maître,

Mon père ayant été pris, hier, d'une indisposition subite qui l'empêche de sortir de la

maison, il me sera impossible d'aller en classe tant qu'il ne sera pas rétabli. Il m'a fallu aujourd'hui aller à la ville à deux reprises différentes, une première fois pour chercher le médecin, et une seconde fois pour en rapporter les médicaments qu'il avait prescrits. Ma mère ne pouvant s'occuper seule de tous les travaux, il me faudra lui venir en aide dans tout ce que je pourrai, soit en la remplaçant auprès de mon père, soit en l'accompagnant aux champs.

Telles sont les raisons qui vont me retenir quelque temps chez nous ; j'espère que mon absence de l'école ne sera pas de longue durée, car le médecin dit que mon père sera promptement rétabli. C'est avec bonheur que je retournerai auprès de vous, car j'ai un vif désir de m'instruire, et les leçons que vous nous donnez me sont trop précieuses pour que je les néglige par ma faute.

Veillez agréer, Monsieur l'instituteur, l'assurance de ma reconnaissance et de mes respectueux sentiments.

JEAN-CHARLES.

Instruction religieuse

PREUVES DE LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST

(Suite)

4. *Quelles sont celles qui ont été dites pendant que Jésus-Christ était sur la terre ?* (1)

Il y en a trois : 1^o Pendant que J.-C. reçoit le baptême de pénitence sur les bords du Jourdain, Dieu le Père fait entendre ces paroles du haut du ciel : "Celui-ci est mon *Fils bien-aimé*, en qui j'ai mis toutes mes complaisances ;" (S. Matth., III, 17) ; 2^o sur le Thabor, au moment de la Transfiguration de J.-C. ; les apôtres entendent ces mots : "Celui-ci est mon *Fils bien-aimé* ; écoutez-

(1) Voir l'Enseignement Primaire du 1er septembre 1893.

le" (St. Luc, IX, 35), et 3^o un jour que J.-C. disait en pleine place de Jérusalem : " Mon *Père*, glorifiez votre nom ", retentissent ces paroles éclatantes comme le tonnerre : " Je l'ai déjà glorifié et je le glorifierai encore " (St. Jean, XII, 28). Si le Père répond ainsi, Jésus-Christ, qui l'appelle *Père*, est vraiment son *Fils*.

5. *Quels sont les actes par lesquels Dieu le Père tout-puissant affirme que Jésus-Christ est Dieu ?*

Les *actes ou les faits* par lesquels Dieu le Père affirme que J.-C. est Dieu ont été accomplis, les uns avant que J.-C. vint au monde, les autres pendant qu'il était sur la terre.

6. *Quels sont ceux qui ont été accomplis avant que Jésus-Christ vint au monde ?*

Ils sont au nombre de trois principaux : 1^o Dieu a envoyé seize historiens appelés prophètes, qui ont écrit plus de 400 ans avant J.-C. tout ce qui concerne sa naissance, sa vie, sa mort et ses œuvres ; 2^o il a tourné les regards de l'univers entier vers son Fils et en a fait l'objet de l'attente des nations ; 3^o il lui a préparé pour mère une Vierge qu'il a préservée du péché originel.

7. *Quels sont ceux qui ont été accomplis pendant que Jésus-Christ était sur la terre ?*

1^o Les anges ont annoncé la naissance de J.-C., et une étoile miraculeuse a conduit les mages à son berceau ; 2^o à sa mort, Dieu a mis la nature en deuil, car le soleil s'est obscurci, la terre a tremblé, les rochers se sont fendus d'une manière insolite, les morts sont ressuscités, etc.

Histoire du Canada

CAPITULATION DE MONTRÉAL. — 1760

La capitulation de Montréal comportait entre autres choses :

Art. XXVII.—Le libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine subsistera en son entier, en sorte que tous les États et le peuple des villes et des campagnes, lieux et postes éloignés pourront continuer

à s'assembler dans les églises et fréquenter les sacrements, comme ci-devant, sans être inquiétés en aucune manière, directement ni indirectement. Ces peuples seront obligés par le gouvernement anglais à payer aux prêtres, qui en prendront soin, les dîmes et tous les droits qu'ils avaient coutume de payer sous le gouvernement de sa Majesté Très-Chrétienne. " On accorde le libre exercice de leur religion ; l'obligation de payer les dîmes aux prêtres dépendra de la volonté du roi."

Art. XXXIV.—Toutes les communautés et tous les prêtres conserveront leurs meubles, la propriété et l'usufruit des seigneuries et autres biens, que les uns et les autres possèdent dans la colonie, de quelque nature qu'ils soient, et les dits biens seront conservés dans leurs privilèges, droits, honneurs et exemptions. " Accordé."

Art. XXXV.—Les chanoines, prêtres, missionnaires, les prêtres des missions étrangères et de Saint-Sulpice, ainsi que les Jésuites et les Récollets....., seront maîtres de disposer de leurs biens et en passer le produit, ainsi que leur personne et tout ce qu'il leur appartiendra, en France. " Accordé."

Art. XLII.—Les Français et Canadiens continueront d'être gouvernés, suivant la coutume de Paris et les lois et usages établis pour ce pays, et ils ne pourront être assujettis à d'autres impôts qu'à ceux qui étaient établis sous la domination française. " Ils deviennent sujets du roi."

QUESTIONS

—Que garantit l'article vingt-septième de la capitulation de Montréal ?

R.—Elle garantit aux catholiques du Canada le libre exercice de leur religion.

—Les articles 34e et 35e ?

R.—Elles accordent aux communautés religieuses et aux prêtres la libre possession de leurs biens.

—Et la clause 42e ?

R.—Que les Canadiens continueront d'être gouvernés suivant les lois françaises.

Instruction Civique (1)

Qu'est ce que la loi ? Comment se fait la loi ? Quels sont les principaux codes ? Que faut-il pour faire une loi ? A qui appartient l'initiative des lois ? —Exécution de la loi.

La loi est l'ensemble des ordonnances prescrites par les Chambres dans l'intérêt du pays. La réunion des lois concernant une même matière est appelée *code*.

Les principaux codes sont : le *code civil*, le *code de procédure civile*, le *code d'instruction publique*, le *code municipal*, le *code des locataires et des locataires*, le *code pénal*, le *code d'instruction criminelle*.

Les projets de lois sont soumis aux Chambres (2), soit par le gouvernement ou un membre de l'une et de l'autre Chambre. Les projets de loi (*bills*), doivent être votés absolument dans les mêmes termes par la Chambre haute (Sénat ou Conseil législatif) et la Chambre basse (Chambre des communes et Chambres d'assemblée, dans les deux cas : *Chambre des députés*). Il n'y a que les lois relatives aux subsides ou budget qui doivent être votées au préalable par la Chambre des députés.

Le gouvernement, par les ministres, et chacun des membres des deux Chambres peut prendre l'initiative d'une ou de plusieurs lois.

Toute loi votée par les Chambres n'est exécutoire que lorsqu'elle a été promulguée par le Gouverneur général dans la *Gazette Officielle*, si c'est une loi du ressort du gouvernement fédéral, ou par le Lieutenant-gouverneur, si c'est une loi provinciale. Dans les deux cas la promulgation se fait au nom de la Reine.

C.-J. M.

(1) Voir le 13e et le 14e volume de *l'Enseignement primaire*.

(2) La Chambre des Communes et le Sénat si c'est une loi attribuée au pouvoir fédéral ; la Chambre d'assemblée et le Conseil législatif si c'est une loi attribuée au pouvoir local dans les provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard, et la Chambre d'assemblée seule dans les provinces d'Ontario, du Manitoba, de la Colombie canadienne (anglaise) et des Territoires du Nord-Ouest.

Exercices de mémoire

GEORGES ET SON CHAT

Maître Georges est assis, et son chat l'est aussi ;
Maître George est pensif, et son chat réfléchit,
Car il a contemplant le bonnet de fourrure
Dont Georges, pour l'hiver, fait toute sa parure.
Et poussant un soupir, en son esprit de chat
Il se dit : l'homme est bien un animal ingrat !
Faut-il être méchant ! plus méchant qu'une bête !
Pour prendre notre peau et s'en couvrir la tête !
J'attrappe les souris, mais je leur laisse la peau
Et n'ai jamais cherché à m'en faire un chapeau.

LES DEUX VOYAGEURS

Le compère Thomas et son ami Lubin
Allaient à pied tous deux à la ville prochaine.
Thomas trouve sur son chemin
Une bourse de louis pleine ;
Il l'empoche aussitôt. Lubin, d'un air content,
Lui dit : " Pour nous la bonne aubaine !
— Non, répond Thomas froidement :
Pour nous n'est pas bien dit ; pour moi, c'est diffé-
[rent."
Lubin ne souffle plus ; mais en quittant la plaine,
Ils trouvent des voleurs cachés au bois voisin.
Thomas, tremblant, et non sans cause.
Dit : " Nous sommes perdus ! — Non, lui répond
[Lubin :
Nous n'est pas le vrai mot ; mais toi c'est autre chose."
Cela dit, il s'échappe à travers les taillis.
Immobilisé de peur, Thomas est bientôt pris :
Il tire la bourse et la donne.
Qui ne songe qu'à soi quand la fortune est bonne,
Dans le malheur n'a point d'amis.

FLORIAN.

Sciences élémentaires

HISTOIRE DES ROCHES RACONTÉE PAR ELLES- MÊMES

(1ère suite)

J'ai dit que chaque pierre a son histoire,
mais il y en a tant qu'il nous serait impossi-
ble de pouvoir les considérer toutes. En vous

occupant des animaux ou des plantes, vous
ne pouviez songer non plus à étudier l'his-
toire de chacun en particulier ; qu'avez-vous
fait alors ? Vous avez réuni tous ceux qui se
ressemblaient par leur constitution et leurs
habitudes, vous les avez classés et alors il
vous a suffi d'étudier l'histoire de chaque
groupe pour connaître à très peu près celle
de tous les êtres qui les composent. Nous
allons procéder ainsi pour les minéraux.
Voici des pierres naturelles ou *roches* ; inter-
rogeons-les.

Regardez attentivement la constitution de
ce morceau de grès, une loupe vous permet-
tra de mieux voir encore ; que remarquez-
vous ? Tout plein de petits grains serrés les
uns contre les autres, régulièrement disposés
par couches minces. Gratez le grès ; exami-
nez-en la poussière ; les grains sont libres
maintenant : il y en a de brillants, de ternes
et de plus noirs ; ils ne sont donc pas tous
faits de la même matière ; les uns sont arron-
dis, d'autres le sont moins et d'autres encore
sont très anguleux. Voici, à côté, du sable
recueilli au bord de la mer ; examinez-le à
son tour : vous y trouvez les mêmes éléments
que dans le grès. Nous pouvons donc dire
que le *grès* est formé de grains de sable plus
ou moins arrondis, de nature différente, dis-
posés par couches à peu près parallèles, agglu-
tinés en une roche solide.

Voici maintenant un *schiste* ; vous remar-
quez immédiatement qu'il est formé de
plaques, de feuillets adhérents entre eux ; la
loupe ne nous y montre que des grains très
fins, se ressemblant tous, que nous pouvons
encore gratter. L'ardoise est aussi un schiste.

Ceci est un *poudingue* : il est facile de
voir qu'il est composé de gros *gravier* à grains
plus ou moins arrondis ou anguleux, pris
dans un ciment. C'est ainsi que les fruits
sont disposés dans un plum-pudding.

(à suivre.)

Langue Anglaise

LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE
NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés.)

SECOND LESSON

1. Donnez quelques minutes à revoir la 1ère leçon.

2. Nommez et indiquez trois ou quatre fois : right ear, left ear, right cheek, left cheek, nose.

Dites alors : Show me your right ear.

Si les élèves ne comprennent pas, NE LEUR DONNEZ PAS LE MOT FRANÇAIS, mais indiquez de la main ce qui est désigné par les mots right ear, etc.,—exigez que les élèves en fussent autant. Continuez de même pour chaque mot de la leçon.

Show me your right ear. Show me your left ear. Show me your right cheek. Show me your left cheek. Show me your nose. Variez les exercices sur cette leçon jusqu'à ce que les élèves soient en état d'indiquer instantanément les parties nommées, quel que soit l'ordre suivi, enfin jusqu'à ce que le nom anglais réveille directement l'idée de la chose.

THIRD LESSON

1. Consacrez quelques minutes à revoir les deux leçons précédentes.

2. Adressez-vous aux élèves à tour de rôle, choisissant d'abord ceux qui vous semblent avoir le plus d'aptitude pour parler la langue anglaise. Indiquez sur le premier élève ce qui est désigné par le mot HEAD et dites : What is this? Faites répondre : It is (1) my head. Faites cette question à tous les élèves à tour de rôle et exigez la même réponse.

(1) Veillez d'une manière particulière à ce que les mots *it is* soient prononcés correctement et non pas *cat ease* ou encore *ait hees* comme ils sont prononcés trop souvent. C'est dès le commencement qu'il faut corriger la prononciation.

Indiquez sur le premier élève ce qui est désigné par le mot HAIR et dites : What is this? Faites répondre : It is my hair. Faites cette question à tous les élèves à tour de rôle et exigez la même réponse, etc., etc.

RÉSUMÉ

Indiquant sur chaque élève à tour de rôle ce qui est désigné par les mots :

1. head.	2. hair.	3. forehead.	4. right eye.	5. left eye.
----------	----------	--------------	---------------	--------------

Dites-lui :

What is this?				
---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Faites-lui répondre :

It is my head.	It is my hair.	It is my forehead.	It is my right eye.	It is my left eye.
----------------	----------------	--------------------	---------------------	--------------------

ARITHMÉTIQUE (1)

PROBLÈMES

1^o Le papa a donné un sou à Louis, trois à Pierre et six à Jacques. Combien le papa a-t-il donné de sous en tout ?

Opération :

Louis	1
Pierre.....	3
Jacques	6

Rép.—10

(1) Nous n'avons pas reçu les problèmes de M. Tremblay assez tôt pour pouvoir les publier dans le présent numéro.

2^o Un meunier va acheter du grain et apporte avec lui \$684. Il ne trouve pas la quantité qu'il désire et il rapporte \$324. Combien a-t-il acheté de sacs à \$6 le sac ?

Solution :

Il a acheté pour :

$$\begin{aligned} \$684 - 324 &= \$360, \\ \text{et } \$360 \div 6 &= 60 \text{ sacs.} \text{---Rép.} \end{aligned}$$

3^o Une famille composée du père, de la mère et de 5 enfants consomme du pain de la manière suivante : le père 30 onces par jour ; la mère 23 onces et chaque enfant 18 onces. On demande quelle sera la dépense de pain pour cette famille au bout du mois—de 31 jours—sachant que le pain se vend \$2.16 la douzaine ?

Solution :

Le père dépense	30 onces	par jour.
La mère	23	“
5 enfants	18 x 5	90

Ils dépensent 143 “

En 31 jours, ils dépenseront :

$$\begin{aligned} 143 \text{ onces} \times 31 &= 4433 \text{ onces} \\ 4433 \div 16 &= 277 \text{ lbs} +. \end{aligned}$$

Or le pain de famille est de 6 lbs ; ils consomment donc :

$$277 \div 6 = 46\frac{1}{6} \text{ pains.}$$

Si la douzaine se vend \$2.16, un pain vaut :

$$\$2.16 \div 12 = \$0.18.$$

La famille dépensera donc dans le mois :

$$\$0.18 \times 46\frac{1}{6} = \$8.37. \text{---Rép.}$$

Publications reçues

Statistiques scolaires de la république orientale de l'Uruguay, 1890-1891.

L'homme et l'hygiène, conférence par le Dr. J. I. Desroches, 1893.

Journal de la Santé, Paris, 5, Boulevard Montmartre.

Enseignement primaire et Réformes scolaires, par L.-G. Robillard, 1893.

Le Croix de Montréal, 40, Place Jacques-Cartier.

La Semaine religieuse de Québec, Cap-Santé.

L'Impartial, Tignish, Ile du P. E.

Série de cartes historiques. (50), domination française, par Léon Ledieu.

POÉSIES

LE CANADA A L'ARRIVÉE DE CARTIER

C'était le Canada mystérieux et sombre,
Sol plein d'horreur tragique et de secrets sans
[nombre.

Avec ses bois épais et ses rochers géants,
Emergeant tout à coup du lit des océans !

Sombre aspect ! De forêts, un réseau continu
Se déploie aussi loin que le regard s'élance.
Nul bruit ne vient troubler le lugubre silence
Qui, comme un dieu jaloux, pèse de tout son poids
Sur cette immensité farouche des grands bois.

A gauche, des plateaux perdus dans les nuées ;
A droite, des hauteurs qu'on dirait remuées
Par quelque cataclysme antédiluvien ;
En face, l'eau du fleuve énorme qui s'en vient
Rejaillir sur la proue en gerbes écumantes ;
Des îlots dénudés par l'aile des tourmentes ;
De grands caps désolés s'avancant dans les flots ;
Des brisants sous-marins, effroi des matelots ;
Des gorges sans issue où le mystère habite ;
Partout l'austérité du désert sans limite,
La solitude morne en sa sublimité !

L. FRÉCHETTE.

LE ST-LAURENT

Pareil au moribond qui se tord sur sa couche,
A qui l'âpre douleur arrache des sanglots,
Le fleuve, ce soir-là, dans son orgueil farouche,
Vouloit franchir le lit où Dieu retient ses flots.

La lune, à l'horizon, jetait un regard louche
Sur cet immense amas de vagues et d'îlots ;
Et l'alcyon des mers que l'abîme effarouche
Fendait l'espace avec des bruits de javelots.

Au matin, le géant murmurait sur la grève
L'harmonieux concert de ses chants toujours beaux.
Le fleuve n'avait plus l'aspect des noirs tombeaux.

Ainsi le cœur brisé bien souvent se soulève ;
Le cœur a ses sanglots : — cris de rébellion !
Puis le calme revient terrasser ce lion.

CHS. GAUVREAC.

Lecture en classe

LA BATAILLE DE QUÉBEC (1)

Située à l'angle d'une presque île formée par le Saint-Laurent et la rivière Saint-Charles, bâtie sur un cap élevé qui domine le fleuve et dont les falaises gigantesques se prolongent pendant un long parcours sur le Saint-Laurent, Québec, à l'abri de ce mur de rochers, pouvait mépriser toutes les attaques. Mais Wolf avait reconnu, en amont de la ville, une petite baie appelée l'anse au Foulon. On pouvait, à la rigueur, y débarquer et gagner le sommet de la falaise. Un blockhaus, à la crête, gardait le chemin. On pouvait le surprendre. La difficulté du passage était une chance de plus.

Le 12 septembre au soir, Wolf s'embarquait avec quatre mille hommes d'élite sur des barques qui remontaient le fleuve en silence... Tout d'un coup chacun se tait et regarde dans la nuit ; une sentinelle française a crié : " Qui vive ! " Des officiers parlant bien notre langue répondent : " France ! bateau de vivres ; ne faites pas de bruit. " Et la sentinelle disparaît ; et tout redevient calme comme par miracle. On arrive enfin à l'anse au Foulon ; on saute à terre. Les soldats, suspendus entre le ciel et l'eau, gravissent le rocher. On arrive à la redoute. On la cerne. On tue ce qui résiste. On prend le reste, et le gros du corps de Wolf se hisse sur la falaise, étonné de sa facile victoire.

Des fuyards répandirent dans la ville le récit des événements de la nuit. Montcalm

pâlissait à cette infernale nouvelle : " Le plateau d'Abraham est pris, s'écriait-il en frémissant, il faut le reprendre. " Mais il fallait agir avec une rapidité foudroyante. Montcalm rassemble en hâte quatre ou cinq mille hommes, et, au pas de course, arrive comme un torrent sur le plateau. Un étrange spectacle l'y attendait. Au lieu de troupes en marche, il trouve l'ennemi en ligne de bataille. A en juger par l'étendue du front, il devait y avoir de six à sept mille hommes. Quelques éminences, appelées les *buttes à Neveux*, abritaient les soldats de Wolfe contre le canon de la ville. Les Anglais remuaient déjà de la terre : on voyait sur leurs lignes les pionniers et les sapeurs, la pelle à la main, commencer les terrassements des fortifications de campagne.

Montcalm ne se jeta pas en casse-cou sur l'ennemi. Il retarda le combat dans l'espérance d'un secours, qui lui fit défaut. On était en présence depuis huit heures et demie du matin ; il était dix heures et demie. A l'horizon, rien. L'ennemi grossissait de plus en plus ; il amenait sans cesse du canon. Les retranchements, que Wolf faisait élever sur ses derrières, dessinaient déjà un profil accusé. Il n'y avait donc plus à hésiter ; il fallait jeter les Anglais dans le fleuve, ou mourir. Montcalm donna l'ordre de l'attaque. Les troupes s'ébranlaient avec beaucoup de décision et d'entrain. Cependant le général Wolf, sentant que la retraite était impossible, se promettait de s'accrocher au sol ; il faisait mettre deux balles dans les fusils, avec ordre de ne tirer que lorsque les Français seraient à quarante mètres. Les troupes de Montcalm firent quelques décharges de loin et sans trop d'effet. Montcalm voulait dissiper l'ennemi avec la baïonnette. Les Français avançaient rapidement, quand, à quarante pas de leurs adversaires, ils furent reçus par des décharges si meurtrières que la droite plia et entraîna le reste. Wolf sut habilement profiter de ce moment de consternation ; il se mit à la tête de ses grenadiers et conduisit une charge sur la gauche des Français, qui, rompue, prit la fuite. Pendant cette manœuvre décisive, Wolf, déjà blessé au poignet, était atteint d'une seconde balle qui lui traversa la poitrine. Il tomba ; sur son ordre, on le couvrit d'un manteau. Il entendit un soldat crier :

(1) La bataille de Québec, communément appelée *bataille des Plaines d'Abraham*, eut lieu durant la journée du 13 septembre 1759.

“Ils fuient.—Qui ? s'écria-t-il.—Les Français.—Je meurs heureux.”

Montcalm faisait des efforts surhumains pour tenir tête à l'ennemi. Il était à cheval sur les buttes à Neveux, proche de la porte Saint-Louis, quand une balle l'atteignit dans les reins. Il ne tomba point, appela deux grenadiers pour le soutenir, et, tout sanglant, rentra à Québec. Quelques femmes, le voyant ainsi pâle et chancelant, s'écrièrent : “Le marquis est tué !” Il les rassura et se fit porter au château Saint-Louis. Il demanda au chirurgien la vérité sur sa blessure, et, comme celui-ci lui disait avec tristesse qu'elle était mortelle, Montcalm, avec l'air tranquille : “Combien de temps puis-je encore vivre ?—Dix ou douze heures au plus, répondit le chirurgien.—Le plus tôt sera le mieux, reprit l'héroïque soldat ; au moins je ne verrai pas les Anglais à Québec.” Puis, se tournant vers M. de Ramezay : “Je vous recommande, dit-il, de ménager l'honneur de la France et de tâcher que ma petite armée puisse se retirer cette nuit au delà du cap Rouge, pour rejoindre le corps de Bougainville. Pour moi, je vais passer cette nuit avec Dieu et me préparer à la mort.” Puis, comme M. de Ramezay lui demandait des ordres : “Des ordres, disait-il, je n'en ai plus à donner. Je n'ai plus à m'occuper de rien. J'ai trop à faire en ce grand moment ; mes heures sont trop courtes. Mais je souhaite qu'on vous secoure.” Pour la première fois de sa vie, Montcalm oubliait le service du roi et pensait à lui-même. Au moment d'entrer dans l'inconnu, dont l'approche trouble tant d'âmes fortes, il reste ce qu'il a toujours été, un stoïque. Il regarde la mort en face, sans forfanterie, comme on regarde une amie attendue depuis longtemps. Et ce serviteur fidèle ne laisse tomber de ses lèvres ni une malédiction, ni même une plainte contre son pays, qui l'avait abandonné. “Il expirait sans reproche, comme il avait vécu sans peur.”—*(Revue des Deux-Mondes.)*

G. B.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nomination d'un commissaire d'école

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur en date du 18 août dernier 1893, de nommer M. François Robert, commissaire d'écoles de la municipalité de Saint-Samuel de Gayhurst, comté de Beauce, en remplacement de M. André Théberge, dont le terme d'office est expiré.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 31 août dernier (1893), de nommer M. Moïse Boivin en remplacement de M. François Gagnon, et M. George Gilbert en remplacement de M. Marc Larouche, commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Henri de Péribonka, Lac Saint-Jean.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 2 septembre courant (1893), de nommer le Révd. D. H. Mac Vicar, D. D., L. L. D., commissaire des écoles protestantes de la cité de Montréal, en remplacement de lui-même ; son terme d'office étant expiré.

Delimitations de municipalités scolaires

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la Province, par un ordre en conseil en date du 23 juin dernier (1893), de détacher de la paroisse de Saint-Athanase, comté d'Iberville, les lots du cadastre depuis et y compris le No. 369 jusqu'au No. 396 inclusivement, de plus le No. 386a, et les annexer, pour les fins scolaires, à Saint-Grégoire, dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le premier juillet prochain (1893.)

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la Province, par un ordre en conseil, en date du 22 juin dernier (1893), de détacher de la municipalité de Saint-Michel d'Yamaska, dans le comté d'Yamaska, les lots du cadastre de la paroisse d'Yamaska, Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 20, 21, 24, 25, 28, 29, 32, 33, 44, 45, 49, 50, 54, 55, 59, 60, 65, 66, 67, 68, 72, 73, 76, 77, 81, 82, 88 et 89.

Et de la municipalité scolaire de Saint-Michel d'Yamaska No. 3, les lots du dit cadastre Nos. 108 et 112, et annexer tous ces dits lots à la municipalité de Saint-François du Lac, paroisse, dans le même comté, pour les fins scolaires.

Sur rapport d'un comité de l'honorable Conseil Exécutif en date du 30 juin 1893, approuvé par l'Administrateur de la province, le 1er juillet 1893, il a été détaché de la municipalité scolaire de Notre-

Dame de Grâces Ouest, dans le comté d'Hochelega, pour les annexer à celle du "Village Turcot," dans le même comté, partie des numéros 180, 181 et 184, bornée au nord par le chemin de fer du Grand Tronc et les numéros 185, 186 et 187, bornés au nord par le chemin du Coteau Saint-Pierre ou chemin de Lachine, pour les fins scolaires, et l'arrêté en conseil du deux octobre 1891, a été amendé en conséquence.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la province, par un ordre en conseil en date du 8 juillet dernier (1893), de révoquer l'arrêté en conseil du neuf de janvier 1874, et détacher de la municipalité scolaire d'Yamachiche, dans le comté de Saint-Maurice, la partie de territoire située au nord de la rivière Yamachiche, et s'étendant depuis la propriété de Zoel Bourassa inclusivement, jusqu'aux limites de la municipalité d'Yamachiche, et l'annexer à celle de Saint-Barnabé, dans le même comté, sans y comprendre toutefois le territoire décrit dans l'acte 47 Victoria, chapitre 40, de 1874.

Pour prendre effet le 1er juillet prochain 1894.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la Province, par un ordre en conseil en date du 23 juin dernier (1893), de détacher de la municipalité de Notre-Dame du Saint-Rosaire de Saint-Hyacinthe, les lots du cadastre de la paroisse de Saint-Hyacinthe, depuis et y compris les Nos. 1221 jusqu'à et y compris le No. 1271, Nos. 1247a, 1257a, 1267a, 1312a, 1285, 1297 jusqu'à et y compris le numéro 1405 et les lots du cadastre de la paroisse de La Présentation, depuis et y compris les numéros 497 jusqu'à et y compris le numéro 527, depuis et y compris le No. 554 jusqu'à 618 et le numéro 558a, et les ériger en municipalité scolaire sous le nom de Saint-Thomas d'Aquin, dans le comté de Saint-Hyacinthe, à compter du premier de juillet 1893.

Sur rapport d'un comité de l'honorable Conseil Exécutif en date du 30 juin 1893, approuvé par l'Administrateur de la province, le 1er juillet 1893, les douze premiers lots des rangs 2, 3 et 4 du canton Hocquart, et les neuf premiers lots des rangs cinq et six du même canton, ont été détachés de la municipalité de Saint-Cyprien, dans le comté de Témiscouata, et annexés à la municipalité scolaire de Saint-Hubert, dans le même comté.

Sur rapport d'un comité de l'honorable Conseil Exécutif, en date du 30 juin 1893, approuvé par l'Administrateur de la province, le 1er juillet 1893, les lots 176, 176A et 176B, du cadastre de la paroisse de Montréal, ont été détachés de la municipalité du Coteau Saint-Pierre, comté d'Hochelega, et annexés pour les fins scolaires, à la municipalité de la Côte Saint-Luc, dans le même comté.

Sur rapport d'un comité de l'honorable Conseil Exécutif, en date du 30 juin 1893, approuvé par l'Administrateur de la province, le 1er juillet 1893,

les lots Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, du douzième rang du canton de Wickham, ont été détachés de la municipalité de Wickham-Ouest, comté de Drummond, et annexés à la municipalité scolaire de Saint-Théodore d'Acton, comté de Bagot, moins la partie du lot No. 14, maintenant occupée par F. X. Plante; la partie du lot No. 16, occupée par Louis Roberge, et la partie du même lot No. 16, occupée par Exilia Houle, qui continueront à faire partie de la municipalité scolaire de Wickham-Ouest.

Détacher de la municipalité de Saint-Thomas d'Aquin, comté de Saint-Hyacinthe, les lots suivants du cadastre de la paroisse de Saint-Hyacinthe, savoir : 1319, 1320 et 1321, et les annexer à la municipalité de Saint-Barnabé, dans le même comté, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1894).

Détacher de la municipalité scolaire des "Iles de la Magdeleine," dans le comté de Gaspé, l'"Ile Coffin," et l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom d'"Ile Coffin."

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1894).

NOUVELLE ARITHMETIQUE ELEMENTAIRE

POUR LES

ÉCOLES FRANÇAISES DE QUÉBEC

APPROUVÉE PAR LE BUREAU DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE

L'Arithmétique élémentaire de Kirkland & Scott qui a été traduite en français par Mons. U. E. Archaubault, M. A. de Montréal et qui est adoptée par le bureau de l'Instruction Publique est maintenant en usage dans les principaux collèges et couvents de cette province. Les instituteurs et institutrices qui voudront se procurer ce livre pourront le faire en s'adressant aux soussignés.

PRIX : 25 cents.

A VENDRE EN GROS PAR
MERCIER & Cie.,

Libraires, Imprimeurs et Relieurs

CÔTE DU PASSAGE

LEVIS

AU NOUVEAU LOCAL

Les éditeurs **Bernard, Fils & Cie.**, ont transporté le siège de leurs affaires dans les spacieuses bâtisses ci-devant occupées par M. THOS. ANDREWS, quincaillier, au No. 5, RUE ST. JEAN, H.-V., porte voisine de M. DUQUER, horloger, où ils sont maintenant installés, et viennent de recevoir directement des manufactures les plus en renom, un grand assortiment de

PIANOS, HARMONIUMS ET INSTRUMENTS

de musique de toute espèce, etc., etc. MACHINES A COUDRE sans rivales, la "DOMESTIC" de New-York. Nouvelle musique VOCALE et INSTRUMENTALE, ACCORD et RÉPARATIONS de pianos, etc., etc.

 Prix modérés et conditions faciles.

No. 5, rue St-Jean, H.-V., Québec.

DAVID OUELLET

Membre de l'Association des Architectes de la province de Québec

ARCHITECTE, EVALUATEUR, EXPERT, ETC.

Bureau : 113, rue St-Jean; Atelier : 87, rue d'Aiguillon, Québec.

Le seul tenant un atelier d'exécution dans l'art architectural et décoratif.

Inventeur et manufacturier des nouvelles targettes à levier.

P. GAUVREAU

LIBRAIRE

122 — PIED DE LA COTE LAMONTAGNE — 122
BASSE-VILLE, QUÉBEC.

Grand assortiment de Cartes Géographiques.—Livres de prix.—Livres classiques, etc., etc., etc.

CORRESPONDANCE SOLLICITEE.
